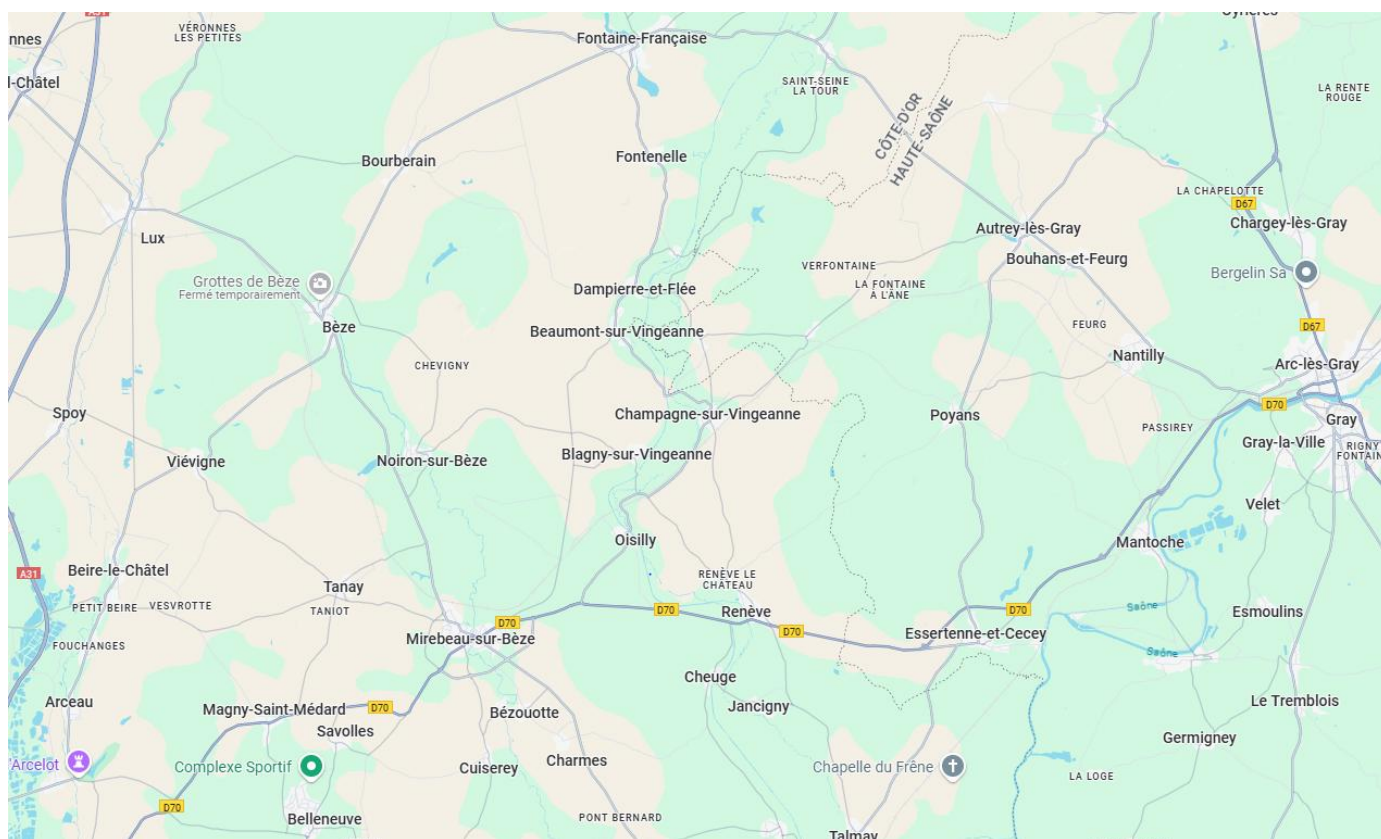


PRIX DE RENEVE

Challenge régional BFC De U7 à U17 M et F

31 mai 2026



RENEVE se trouve au Nord Est à 39 kms de Dijon en direction de Gray.
-De Dijon prendre voie rapide « l'ARC » en direction, d'Arc sur tille, puis la D70 direction Mirebeau, Gray.
Par A31-E17 sortie 5 Til-Châtel, puis le D959 direction Bèze et Mirebeau, Puis la D70 direction Gray.

DIMANCHE 31 mai 2026

LE MATIN

Accueil

Dossards

Course CLM

U7 F et M à U15

Course sur Route

U7 F et M à U13

Barnum Départ

08h00

1^{er} Départ

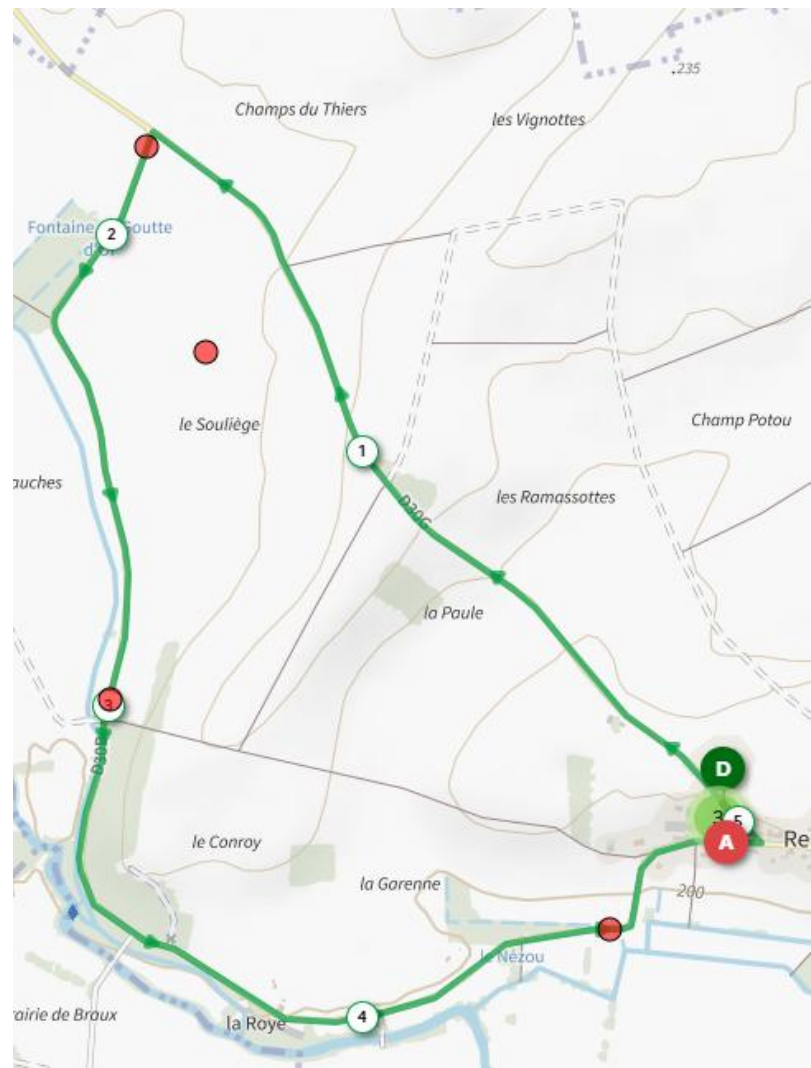
09h00 à 10h00

1^{er} Départ

10h30 à 12h30

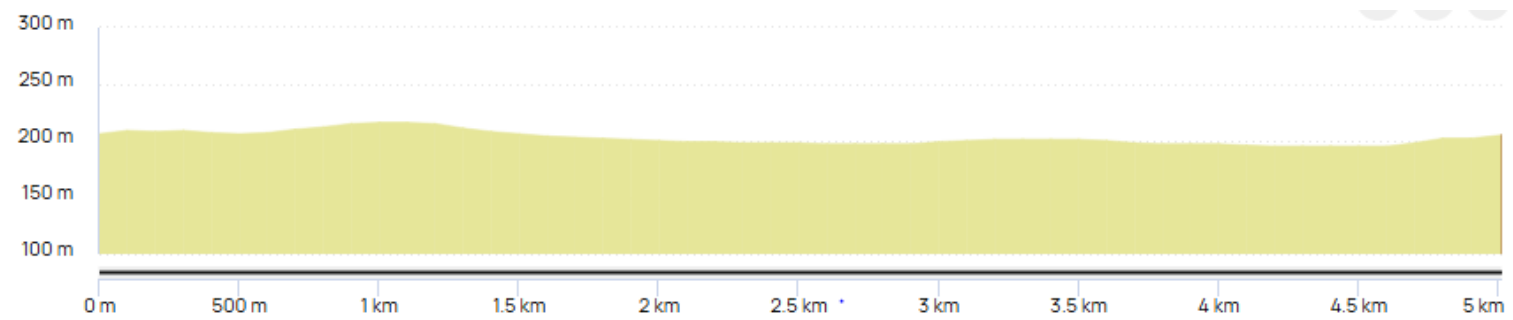
Récompenses

Fin de Course



- D 30 G Route de Blagny
- D 30 B Renève par la Roye
- D 30 B Rue de la Roye
- D 30 G Route de blagny

Circuit 5,01 kms



DIMANCHE 31 mai 2026

L'APRÈS MIDI

Accueil

Dossards

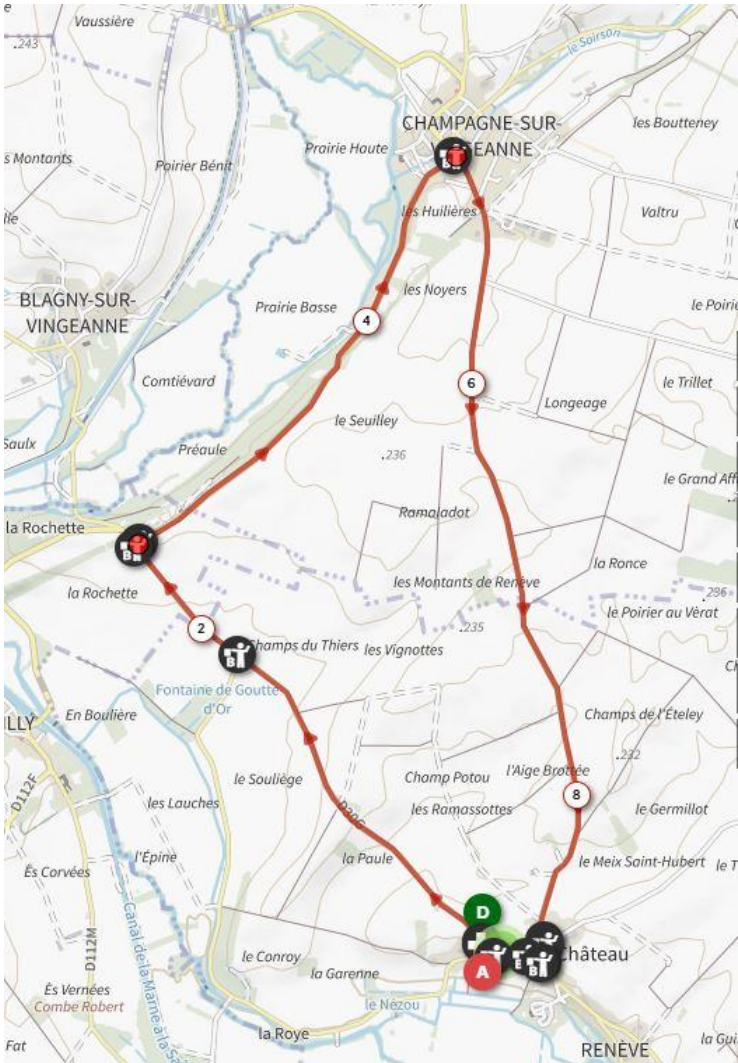
Barnum Départ 12h30

Course sur Route U15 F et M à U17
U15 F et M 3 Tours
U17 F et M 6 Tours

Départ 14h00

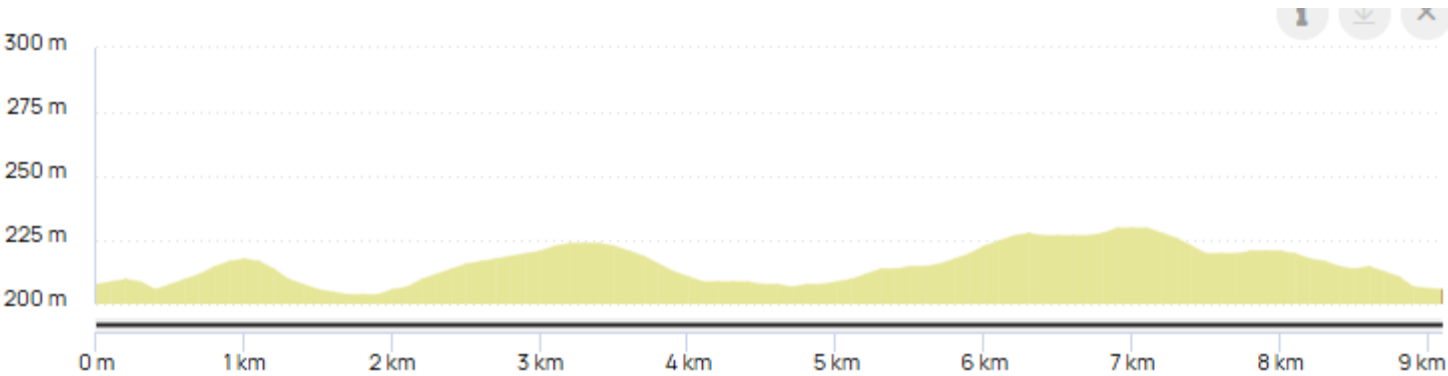
Récompenses

Fin de Course



- D 30 G Route de Blagny
- D 30 B Route de Blagny
- D 112 F Route de Champagne
- D 112 F Route de Oisilly
- D 30 Route de Renève
- D 30 Route de Champagne
- D 30 b Rue de la Roye

Circuit 9,13 km



RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Article 1 : Organisation

Challenge régional BFC De U7 à U17 M et F

est organisé par l'[ASPTT Dijon Cyclisme](#) avec le soutien des communes de : RENEVE 21310, OISILLY 21310, CHAMPAGNE SUR VINGEANNE 21310 et BLAGNY SUR VINGEANNE 21310.

Article 2 : Type d'épreuve

Epreuves au programme :

- | | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| • Contre la montre individuel | le dimanche matin de 9h00 à 10h00 |
| • Course en ligne F et M U7.U13 | le dimanche matin de 10h15 à 12h00 |
| • Course en ligne F et M U15-U17 | le dimanche après-midi 14h00 |

Article 3 : Catégories

Les épreuves sont ouvertes aux féminines et garçons de la catégorie U 7à U 17.

Article 4 : Règlement particulier

Le règlement FFC ainsi que le règlement spécifique de la Challenge régional sont appliqués.

Article 5 : Antidopage

Les règlements antidopage UCI ou FFC s'impliquent intégralement aux présentes épreuves. En outre la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectueront à la **mairie de Renève**, sous l'autorité de l'UCI ou FFC et les officiels désignés.

Article 6 : Protocole

La cérémonie protocolaire se déroulera à l'issue des épreuves du matin et de l'après midi.

Le podium sera placé à proximité de l'arrivée.

Article 7 : Dépannage sur place

Course en circuit : Il est assuré par des véhicules neutres fournis par l'organisateur.

:

Article 8 : Port du casque obligatoire

Article 9 : vélos et casques traditionnels sur les épreuves

Article10 : L'organisateur décline toutes responsabilités

